



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4869

Gratuités partielles de frais de location et /ou de captation audiovisuelle accordée à des associations et des organismes divers

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4869 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION ET /OU DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEE A DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISMES DIVERS (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il vous est proposé d'accorder les gratuités partielles de frais de location et /ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes suivants pour un montant total de 4 656,50 HT.

- **L'association Rêves** : 141 allée de Riottier – 69400 Limas, a pour objet de permettre aux enfants très gravement malades domiciliés et soignés en France de réaliser leur rêve grâce à des manifestations, évènements ou actions proposées et organisées dans ce sens par l'association ou à son profit.

Elle propose le 26 janvier 2019 à la salle Victor Hugo, une ciné-conférence autour d'un documentaire « Explorations dans les Andes de Patagonie » réalisé et présenté par Monsieur Henry Bizot.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 500,00 €HT.

- **L'association Agir'H**, 24 rue Aristide Berges 73000 Chambéry, travaille depuis 1984 avec les services de l'Etat et de la société civile pour optimiser les situations des personnes en situation de handicap face à l'emploi. Leur périmètre d'intervention concernera la région Auvergne Rhône Alpes.

La manifestation a eu lieu le 15 février au Complexe Latreille avec Handipacte avait pour objectif de recevoir les référents handicap et leurs partenaires pour une journée d'échanges sur les bonnes pratiques.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 546,00 €HT.

- **Un spectacle de Noël gratuit** a été organisé par la Mairie du 1^{er} arrondissement à destination des séniors de l'arrondissement, le 5 janvier 2019 à la salle Paul Garcin.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 450,00 €HT.

- **Un Forum de la Gratuité** a été organisé par la Mairie du 1^{er} arrondissement, le 9 janvier 2019 à la salle Paul Garcin.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 550,00 €HT.

- **Une représentation théâtrale** a été organisée par la Mairie du 1^{er} arrondissement, le 18 janvier 2019 à la salle Paul Garcin.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 650,00 €HT.

- **L'association socio-culturelle du Lycée du Parc** : 1 boulevard Anatole France – 69006 Lyon.

Avec son aide, les élèves des classes préparatoires organisent le 12 février 2019 à la salle Edouard Herriot, le 10^{ème} concert des classes préparatoires, durant lequel certains d'entre eux se produiront.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 861,00 € HT.

- **L'Ecole du Cours Diot** : 11 place Maréchal Lyautey - 69006 Lyon, est une école élémentaire privée sous contrat d'association avec l'Etat.

Elle organise le 26 mars 2019 à la salle Victor Hugo dans le cadre de son projet scolaire, un spectacle sur le thème du "Petit Prince" de Saint-Exupéry.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 620,00 €HT.

-**La Fédération Enfants et Santé** : 9 rue des Grandes Terres - 25660 Montfaucon, est une association qui soutient la recherche en hémato-oncologie et qui organise diverses manifestations dans toute la France afin de recueillir des dons permettant de financer des projets de recherche pour améliorer les traitements existants.

Le 15 février 2019, un spectacle appelé « Bô Voyage » a eu lieu à la salle Edouard Herriot.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 519 €HT.

- **Le Collectif Me Too Lyon** : 58 bis, rue Coste – 69300 Caluire et Cuire, a organisé une conférence sur « Les Obstacles au féminisme et les répercussions sur la vie des femmes » à la salle Victor Hugo.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 430,00 €HT.

- **L'association Une Souris Verte** : 19 rue des Trois Pierres – 69007 Lyon, travaille depuis plus de quinze ans pour une meilleure intégration des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance.

Elle gère à Lyon 3^{ème} en particulier, une crèche halte-garderie pionnière pour l'accueil d'enfants différents avec des enfants valides et anime notamment le réseau Différence et Petite Enfance, rassemblant des structures municipales et associatives.

Dans le cadre de ses activités, le réseau propose régulièrement des soirées débat ou soirées théâtre sur le thème de la différence, qui sont ouvertes gratuitement aux professionnels et aux parents.

Elle a organisé le 5 mars 2019 à la salle Barbara, un concert de percussions.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 500,00 €HT.

A titre d'information concernant les dossiers bénéficiant d'une gratuité partielle, il est précisé que les arrhes sont conservées par la Ville de Lyon.

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- **L'association Rêves** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 26 janvier 2019, soit un montant de 425,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **L'association Agir'H** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 15 février 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 479,00 €HT.

- **Pour le spectacle de Noël** organisé par la Mairie du 1er arrondissement à destination des séniors de l'arrondissement le 5 janvier 2019, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Paul Garcin, soit un montant total de 450,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- Pour le **Forum de la Gratuité** organisé par la Mairie du 1^{er} arrondissement le 9 janvier 2019, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Paul Garcin, soit un montant total de 550,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- Pour la **Représentation théâtrale**, organisée par la Mairie du 1^{er} arrondissement le 18 janvier 2019, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Paul Garcin, soit un montant total de 650,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **L'association socio-culturelle du Lycée du Parc** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 12 février 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 378,50 €HT.

- **L'Ecole du Cours Diot** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 26 mars 2019, soit un montant de 530,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **La Fédération Enfants et Santé** : est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 15 février 2019, soit un montant de 415,00€HT.

- **Le Collectif Me Too Lyon** : est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 13 avril 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 340,00 €HT.

- **L'association Une Souris Verte** : est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 5 mars 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 439,00 €HT.

Montant total des exonérations : 4 656,50 €HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY